

*LISTE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MISSILLAC*

*Séance du 10 avril 2024 – 19 heures*

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Maire.

**Date de la convocation :** 3 avril 2024

**Secrétaire de séance :** Borne Caroline

**Présents :** Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Josse Patrice, Borne Caroline, Guiheneuf Alain, Chatal Audrey, Vignard Jean-François, Broussard Didier, Vaillant Marie-Claire, Belliot Jean-Michel, Brisson Michel, Thomas Maryline, Durand Isabelle, Morice Sonia, Gascoin Manuella, Allain Malika, Rouxel Olivier, Martin Estelle, Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig, Rethoret Thierry, Frehel Colette, Sarzaud Christian

**Procurations :** Elain Annie à Vaillant Marie-Claire, Hemery Laëtitia à Chatal Audrey, Bachelier Stéphane à Durand Isabelle, Guiheneuf Anthony à Vignard Jean-François, Morin Frédéric à Sarzaud Christian

**Absent (e)(s) ou excusé (e)(s) :** Terrien Cassandre

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de procurations :	5
Nombre de votants :	28

**Délibération 2024-021 : Affaires générales : Loi APER - Arrêt projet des zones d'accélération des énergies renouvelables et modalités de concertation**

*Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 Mars 2023,  
Vu l'article 15 de ladite loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix POUR et 3 abstentions (Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig)

**ARRETE** les modalités de concertation précisées ci-dessous :

- . Dossier de consultation à disposition du public avec registre, en Mairie, du 29 avril au 22 mai 2024, annoncé dans la presse locale, sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.
- . Réunion publique si nécessaire.

**ARRETE** les zones d'accélération telles que présentées en séance.

**PRECISE** que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation.

**PRECISE** que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département, afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.

**Délibération 2024-020 : Finances : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :*

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales
- 1639 A, 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**MAINTIENT** les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et les fixe à :

	<b>Taux 2024</b>	<b>%</b>
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	15,76 %	+ 0,00 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32,21 %	+ 0,00 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	64,95 %	+ 0,00 %

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Délibération 2024-021 : Finances : Budget principal 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix POUR et 3 voix CONTRE (Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig)

**APPROUVE** le budget primitif 2024 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : **6 907 135,12 €**
- Section d'investissement : **3 121 048,92 €**

**Délibération 2024-022 : Finances : Budget annexe « Atelier Z.A. » 2024**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif 2024 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : **32 466,58 €**
- Section d'investissement : **20 337,69 €**

**Délibération 2024-023 : Finances : Mise en place d'une ligne de trésorerie**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions mentionnées en séance ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents afférents à ce dossier ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire et/ou son adjoint délégué, à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit ;


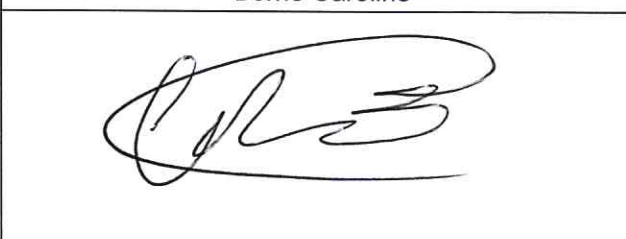
**INSCRIT** au budget 2024, en dépenses obligatoires, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

**Délibération 2024-024 : Ressources Humaines : Tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'actualisation du tableau des emplois et effectifs tel que présenté en séance.

Missillac, le 11 avril 2024

Le Maire	La secrétaire de séance
Mogan Jean-Louis	Borne Caroline
	

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le ..... **12 AVR. 2024**...





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Maire.

**Date de la convocation :** 3 avril 2024

**Secrétaire de séance :** Borne Caroline

**Présents :** Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Josse Patrice, Borne Caroline, Guiheneuf Alain, Chatal Audrey, Vignard Jean-François, Broussard Didier, Vaillant Marie-Claire, Belliot Jean-Michel, Brisson Michel, Thomas Maryline, Durand Isabelle, Morice Sonia, Gascoïn Manuella, Allain Malika, Rouxel Olivier, Martin Estelle, Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig, Rethoret Thierry, Frehel Colette, Sarzaud Christian

**Procurations :** Elain Annie à Vaillant Marie-Claire, Hemery Laëtitia à Chatal Audrey, Bachelier Stéphane à Durand Isabelle, Guiheneuf Anthony à Vignard Jean-François, Morin Frédéric à Sarzaud Christian

**Absent (e)(s) ou excusé (e)(s) :** Terrien Cassandre

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de procurations :	5
Nombre de votants :	28

**Objet : Affaires générales : Loi APER - Arrêt projet des zones d'accélération des énergies renouvelables et modalités de concertation**

Nomenclature : 2.1.9

*Vu la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 Mars 2023,*

*Vu l'article 15 de ladite loi qui demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables*

Accusé de réception en préfecture  
044-214400988-20240412-2024-019-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024

La loi relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER) du 10 Mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de « planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires ». Ainsi, à travers son article 15, ladite loi demande aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables.

Elles sont proposées par les communes, pour chaque type d'énergie renouvelable. Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus compliqués à réaliser, notamment avec la création, par le porteur de projet et à ses frais, d'un comité de projet lors de la phase de concertation.

Dans cet objectif, l'État a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones. Ces zones devront faire l'objet d'une concertation du public. Cette concertation n'étant pas définie au travers de la Loi APER, il revient donc au Conseil Municipal de définir ces modalités.

Ainsi, il est proposé de mettre en place la concertation suivante :

- Dossier de consultation à disposition du public avec registre, en Mairie du 29 avril au 22 mai 2024,
- Annonces de la consultation dans la presse locale – semaine 15.

Un groupe de travail a été constitué pour engager la réflexion. Il est composé de :  
Monsieur Le Maire,  
Monsieur Alain GUIHENEUF, adjoint délégué aux travaux, à la voirie et à l'agriculture,

Monsieur Didier BROUSSARD, adjoint délégué à l'eau, à l'environnement et à la sécurité du territoire,

Monsieur Patrice JOSSE, adjoint, délégué à l'urbanisme et aux projets,

Monsieur Jean-Michel BELLINOT, conseiller municipale (majorité),

Madame Claudine GUILLET, conseillère municipale (minorité),

Messieurs Guillaume BERNIER, agriculteur, Thierry HUGUET, agriculteur, Daniel ALLAIN, agriculteur, Nicolas LOUAULT, agriculteur bio, Jocelyn CHATAL, agriculteur, Maxime POULAIN, agriculteur.

Il s'est réuni le 14 mars puis le 27 mars pour travailler sur les cartes fournies par la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois. Il vous propose de débattre autour de la définition des zones d'accélération sur les énergies suivantes :

- Solaire Photovoltaïque au sol : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre présenté sur carte, pour une production de 14.2 GWh/an.
- Solaire Photovoltaïque sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre présenté sur carte, pour une production de 19 GW/h.
- Solaire thermique sur bâtiments et ombrières : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre présenté sur carte, pour une production de 4.1 GWh/an.



- Biogaz/ Méthanisation (incluant les gaz de décharges et de boues de STEP) : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre présenté sur carte, pour une production de 12 GWh/an.
- Éolien : il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération sur cette énergie.
- Biomasse/ bois énergie (y compris biocarburants) : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre présenté sur carte, pour une production de 5.4 GWh/an.
- Géothermie (y compris PAC géothermique) : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur le périmètre présenté sur carte pour une production qui ne peut être estimée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix POUR et 3 abstentions (Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig)

**ARRETE** les modalités de concertation précisées ci-dessous :

- . Dossier de consultation à disposition du public avec registre, en Mairie, du 29 avril au 22 mai 2024, annoncé dans la presse locale, sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.
- . Réunion publique si nécessaire.

**ARRETE** les zones d'accélération telles que présentées ci-dessus.




**PRECISE** que la présente délibération constitue une proposition de zones d'accélération servant de base à la concertation.

**PRECISE** que la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes du Pays de Pontchâteau – Saint Gildas des Bois, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département, afin que l'intercommunalité puisse organiser le débat en Conseil Communautaire prévu par la Loi.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 11 avril 2024

Le Maire	La secrétaire de séance
Mogan Jean-Louis	Borne Caroline
 <p>Pour le Maire empêché</p>  <p>Josse Patrice</p>	

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le ... 12 AVR. 2024



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Maire.

**Date de la convocation :** 3 avril 2024

**Secrétaire de séance :** Borne Caroline

**Présents :** Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Josse Patrice, Borne Caroline, Guiheneuf Alain, Chatal Audrey, Vignard Jean-François, Broussard Didier, Vaillant Marie-Claire, Belliot Jean-Michel, Brisson Michel, Thomas Maryline, Durand Isabelle, Morice Sonia, Gascoïn Manuella, Allain Malika, Rouxel Olivier, Martin Estelle, Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig, Rethoret Thierry, Frehel Colette, Sarzaud Christian

**Procurations :** Elain Annie à Vaillant Marie-Claire, Hemery Laëtitia à Chatal Audrey, Bachelier Stéphane à Durand Isabelle, Guiheneuf Anthony à Vignard Jean-François, Morin Frédéric à Sarzaud Christian

**Absent (e)(s) ou excusé (e)(s) :** Terrien Cassandre

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de procurations :	5
Nombre de votants :	28

**Objet : Finances : Vote des taux de la fiscalité directe locale  
pour l'année 2024**

Nomenclature : 7.2.1

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :*

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales
- 1639 A, 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux

Accusé de réception en préfecture  
044-214400988-20240410-2024-020-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Monsieur le Maire rappelle les taux votés lors de la réunion du Conseil Municipal du 6 avril 2023 :

- Taxe d'habitation résidences secondaires : 15,76 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,21 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,95 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**MAINTIENT** les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et les fixe à :


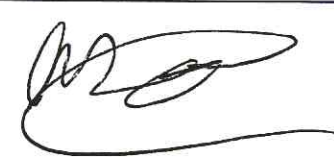
	Taux 2024	%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	15,76 %	+ 0,00 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32,21 %	+ 0,00 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	64,95 %	+ 0,00 %

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 11 avril 2024

Le Maire	La secrétaire de séance
Mogan Jean-Louis	Borne Caroline
	

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **12 AVR. 2024**





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Maire.

**Date de la convocation** : 3 avril 2024

**Secrétaire de séance** : Borne Caroline

**Présents** : Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Josse Patrice, Borne Caroline, Guiheneuf Alain, Chatal Audrey, Vignard Jean-François, Broussard Didier, Vaillant Marie-Claire, Belliot Jean-Michel, Brisson Michel, Thomas Maryline, Durand Isabelle, Morice Sonia, Gascoin Manuella, Allain Malika, Rouxel Olivier, Martin Estelle, Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig, Rethoret Thierry, Frehel Colette, Sarzaud Christian

**Procurations** : Elain Annie à Vaillant Marie-Claire, Hemery Laëtitia à Chatal Audrey, Bachelier Stéphane à Durand Isabelle, Guiheneuf Anthony à Vignard Jean-François, Morin Frédéric à Sarzaud Christian

**Absent (e)(s) ou excusé (e)(s)** : Terrien Cassandre

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de procurations :	5
Nombre de votants :	28

**Objet : Finances : Budget principal 2024**

Nomenclature : 7.1.2

La proposition est de soumettre au vote du Conseil Municipal le projet de budget principal pour 2024.

Par délibération du 12 mars 2024, le Conseil Municipal a décidé de l'affectation des résultats 2023 du budget principal.

Conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT, les documents préparatoires à la présentation du budget ont été portés à la connaissance des membres du Conseil Municipal le 26 mars 2024.

Accusé de réception en préfecture  
044-214400986-20240410-2024-021-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Exprimé en euros, le projet, présenté en équilibre, avec reprise des résultats, est le suivant :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	1 613 470,00 €	
012	Charges de personnel	2 800 000,00 €	
014	Atténuation de produits	8 900,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	495 880,00 €	
66	Charges financières	163 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	14 820,00 €	
68	Provisions pour dépréciations	7 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	944 065,12 €	
042	Opérations d'ordre de section à section	860 000,00 €	142 050,00 €
013	Atténuation de charges		57 000,00 €
70	Produits des services		541 380,00 €
73	Impôts et taxes		3 108 000,00 €
74	Dotations et participations		1 815 600,00 €
75	Autres produits de gestion courante		197 490,00 €
76	Produits de participation		40,00 €
78	Reprises sur amortissements		6 960,00 €
002	Excédent 2023 reporté		1 038 615,12 €
	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 907 135,12 €</b>	<b>6 907 135,12 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
16	Emprunts, dettes et cautions	465 000,00 €	1 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	21 540,00 €	
21	Immobilisations corporelles	651 074,94 €	
23	Immobilisations en cours	766 000,00 €	
200	Opération : Eclairage Public	80 000,00 €	
10	Dotations (FCTVA – Taxe aménagement)		615 900,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		20 537,59 €

021	Virement de la section de fonctionnement		944 065,12 €
024	Produits de cessions		254 152,00 €
040	Opérations d'ordre de section à section	142 050,00 €	860 000,00 €
001	Déficit 2023 reporté	20 537,59 €	
	<i>Crédits 2023 reportés</i>	974 846,39 €	425 394,21 €
	<b>TOTALSECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 121 048,92 €</b>	<b>3 121 048,92 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix POUR et 3 voix CONTRE (Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig)

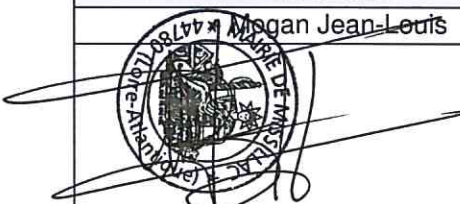

**APPROUVE** le budget primitif 2024 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : **6 907 135,12 €**
- Section d'investissement : **3 121 048,92 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 11 avril 2024

Le Maire	La secrétaire de séance
Morgan Jean-Louis	Borne Caroline
	

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le .....12 AVR. 2024





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Maire.

**Date de la convocation :** 3 avril 2024

**Secrétaire de séance :** Borne Caroline

**Présents :** Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Josse Patrice, Borne Caroline, Guiheneuf Alain, Chatal Audrey, Vignard Jean-François, Broussard Didier, Vaillant Marie-Claire, Belliot Jean-Michel, Brisson Michel, Thomas Maryline, Durand Isabelle, Morice Sonia, Gascoïn Manuella, Allain Malika, Rouxel Olivier, Martin Estelle, Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig, Rethoret Thierry, Frehel Colette, Sarzaud Christian

**Procurations :** Elain Annie à Vaillant Marie-Claire, Hemery Laëtitia à Chatal Audrey, Bachelier Stéphane à Durand Isabelle, Guiheneuf Anthony à Vignard Jean-François, Morin Frédéric à Sarzaud Christian

**Absent (e)(s) ou excusé (e)(s) :** Terrien Cassandre

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de procurations :	5
Nombre de votants :	28

**Objet : Finances : Budget annexe « Atelier Z.A. » 2024**

Nomenclature : 7.1.2

La proposition est de soumettre au vote du Conseil Municipal le projet de budget Atelier Z.A. pour 2024.

Par délibération du 12 mars 2024, le Conseil Municipal a décidé la reprise des résultats 2023 du budget annexe « Atelier Z.A. ».

Conformément à l'article L.5217-10-4 du CGCT, les documents préparatoires à la présentation du budget ont été portés à la connaissance des membres du Conseil Municipal le 26 mars 2024.

Accusé de réception en préfecture  
044-214400988-20240410-2024-022-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

Exprimé en euros, le projet, présenté en équilibre, avec reprise des résultats, est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	9 666,58 €	
65	Charges de gestion courante	18 000,00 €	
042	Opérations d'ordre	4 800,00 €	
70	Vente de produits, prestations		160,00 €
75	Autres produits de gestion		24 550,00 €
002	Excédent antérieur		7 756,58 €
	<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>32 466,58 €</b>	<b>32 466,58 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
16	Cautions	1 000,00 €	1 000,00 €
23	Immobilisations en cours	19 337,69 €	
040	Opérations d'ordre		4 800,00 €
001	Excédent antérieur		14 537,69 €
	<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20 337,69 €</b>	<b>20 337,69 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,


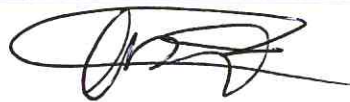
**APPROUVE** le budget annexe 2024 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : **32 466,58 €**
- Section d'investissement : **20 337,69 €**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 11 avril 2024

Le Maire Jean Jean-Louis	La secrétaire de séance Borne Caroline
	

12 AVR. 2024

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le .....



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Maire.

**Date de la convocation :** 3 avril 2024

**Secrétaire de séance :** Borne Caroline

**Présents :** Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Josse Patrice, Borne Caroline, Guiheneuf Alain, Chatal Audrey, Vignard Jean-François, Broussard Didier, Vaillant Marie-Claire, Belliot Jean-Michel, Brisson Michel, Thomas Maryline, Durand Isabelle, Morice Sonia, Gascoïn Manuella, Allain Malika, Rouxel Olivier, Martin Estelle, Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig, Rethoret Thierry, Frehel Colette, Sarzaud Christian

**Procurations :** Elain Annie à Vaillant Marie-Claire, Hemery Laëtitia à Chatal Audrey, Bachelier Stéphane à Durand Isabelle, Guiheneuf Anthony à Vignard Jean-François, Morin Frédéric à Sarzaud Christian

**Absent (e)(s) ou excusé (e)(s) :** Terrien Cassandre

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de procurations :	5
Nombre de votants :	28

**Objet : Finances : Mise en place d'une ligne de trésorerie**

Nomenclature : 7.3.2

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune de Missillac peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandatement des dépenses et la perception des recettes de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Les crédits procurés par une ligne de trésorerie n'ont pas pour vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire.

Accusé de réception en préfecture  
044-214400988-20240410-2024-023-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024



La ligne de trésorerie est destinée à approvisionner le compte bancaire de la commune de Missillac. Les tirages de crédits s'effectuent uniquement en cas de nécessité. Le remboursement des tirages s'opère dès que la trésorerie le permet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la proposition suivante :

<b>Organisme prêteur</b>	Crédit Agricole
<b>Emprunteur</b>	Mairie de Missillac
<b>Objet</b>	Financement des besoins de trésorerie
<b>Nature</b>	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
<b>Montant maximum</b>	800 000 €
<b>Durée</b>	12 mois
<b>Indexation</b>	Euribor 3 mois moyenné + marge associée de 0,57%
<b>Commission d'engagement</b>	0,15% l'an, prélevée par débit d'office à la mise en place
<b>Base de calcul d'intérêts</b>	365 jours
<b>Frais de tirage</b>	Néant
<b>Appel trimestriel des intérêts</b>	A terme échu
<b>Frais de dossier</b>	500 €
<b>Délai de mise à disposition des fonds</b>	Jour J+2 ouvrés
<b>Garantie</b>	Sans

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole aux conditions mentionnées ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents afférents à ce dossier ;


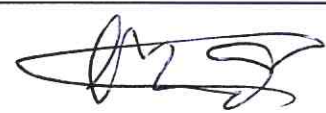
**AUTORISE** Monsieur le Maire et/ou son adjoint délégué, à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit ;

**INSCRIT** au budget 2024, en dépenses obligatoires, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 11 avril 2024

Le Maire	La secrétaire de séance
Mogan Jean-Louis	Borne Caroline
	

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le ..... 12 AVR. 2024



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MISSILLAC**

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 avril, le Conseil Municipal de la Commune de MISSILLAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de MISSILLAC sous la présidence de Monsieur Mogan Jean-Louis, Maire.

**Date de la convocation :** 3 avril 2024

**Secrétaire de séance :** Borne Caroline

**Présents :** Mesdames et messieurs Mogan Jean-Louis, Josse Patrice, Borne Caroline, Guiheneuf Alain, Chatal Audrey, Vignard Jean-François, Broussard Didier, Vaillant Marie-Claire, Belliot Jean-Michel, Brisson Michel, Thomas Maryline, Durand Isabelle, Morice Sonia, Gascoin Manuella, Allain Malika, Rouxel Olivier, Martin Estelle, Guillet Claudine, Le Bronze Marcel, Chocun Soasig, Rethoret Thierry, Frehel Colette, Sarzaud Christian

**Procurations :** Elain Annie à Vaillant Marie-Claire, Hemery Laëtitia à Chatal Audrey, Bachelier Stéphane à Durand Isabelle, Guiheneuf Anthony à Vignard Jean-François, Morin Frédéric à Sarzaud Christian

**Absent (e)(s) ou excusé (e)(s) :** Terrien Cassandre

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	23
Nombre de procurations :	5
Nombre de votants :	28

**Objet : Ressources Humaines : Tableau des effectifs**

Nomenclature : 4.1.1

La dernière actualisation du tableau des emplois et des effectifs a été approuvée par le Conseil Municipal en date du 6 avril 2023.

Considérant les créations, suppressions et modifications de taux d'emploi de postes intervenues lors des derniers Conseils Municipaux, une nouvelle actualisation du tableau des emplois et des effectifs est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'actualisation du tableau des emplois et effectifs tel que présenté ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 044-214400988-20240410-2024-024-DE Date de télétransmission : 11/04/2024 Date de réception préfecture : 11/04/2024
---



	CAT.	CADRE D'EMPLOI	GRADE	DCM	DUREE HEBDO	POSTES	
						Ouverts	Pourvus
ADMINISTRATIF		DGS (emploi fonctionnel)		28/03/2008	35h	1	1
	A	Attachés Territoriaux	Attaché Principal	15/11/2016	35h	1	1
			Attaché	16/10/2023	35h	1	1
				28/08/2014	35h	1	0
	B	Rédacteurs Territoriaux	Rédacteur	17/09/2015	35h	1	0
	C	Adjoints Administratifs Territoriaux	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	07/05/2013	35h	1	1
				10/07/2018	35h	2	1
				07/06/2022	35h	1	1
				06/04/2023	28h	1	1
			Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	08/06/2010	35h	1	0
				17/07/2014	35h	1	1
			Adjoint administratif	07/06/2022	28h	1	1
				09/11/2012	35h	1	1
				17/09/2015	35h	1	1
14/12/2022				35h	1	1	
Adjoint administratif	21/03/2022	29h30	1	1			
	30/07/2015	28h00	1	0			
	20/09/2021	17h30	2	2			
	12/07/2023	17h30	1	1			
<b>Total agents filière administrative</b>					<b>18,74</b>	<b>21</b>	<b>16</b>
PM	C	Agents de Police Municipale	Brigadier-Chef principal	29/04/2011	35h	1	0
				20/09/2021	35h	1	1
			Gardien-Brigadier	28/08/2018	35h	1	1
<b>Total agents filière police municipale</b>					<b>3,00</b>	<b>3</b>	<b>2</b>
ANIMATION	B	Animateurs Territoriaux	Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	30/08/2016	35h	1	1
			Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	07/06/2022	35h	1	1
			Animateur	19/09/2017	35h	1	0
	C	Adjoints Territoriaux d'Animation	Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	16/10/2023	34h	1	1
					26h	1	1
			Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	17/07/2014	35h	1	0
				07/06/2022	26h	1	1
			Adjoint d'animation	07/06/2022	30h30	1	1
				13/12/2016	35h	1	1
				12/07/2023	26h30	1	1
	08/06/2021	28h00		1	1		
	Adjoint d'animation	15/07/2021	32h30	1	1		
		12/07/2023	29h30	1	1		
			27h45	1	1		
<b>Total agents filière animation</b>					<b>12,44</b>	<b>14</b>	<b>12</b>
S A	C	Atsems	Atsem principal 1 <sup>ère</sup> classe	19/09/2017	30h	1	0
				06/02/2023	24h	1	1
<b>Total agents filière sanitaire et sociale</b>					<b>1,54</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
TECHNIQUE	A	Ingénieurs Territoriaux	Ingénieur	11/02/2019	35h	1	1
				15/11/2016	35h	1	1
	B	Techniciens Territoriaux	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	26/03/2010	35h	1	1



			Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	07/06/2022	35h	1	1
			Technicien	02/09/2011	35h	1	0
C	Agents de Maîtrise Territoriaux		Agent de maîtrise principal	19/09/2017	35h	2	0
			Agent de maîtrise	05/07/2013	35h	1	1
				19/10/2022	30h	1	1
C	Adjoints Techniques Territoriaux		Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	19/09/2017	35h	1	0
		10/07/2018		35h	1	1	
			Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	29/04/2011	35h	1	0
		07/05/2013		35h	1	1	
		08/06/2021		35h	1	0	
		07/06/2022		35h	2	2	
			Adjoint technique	01/03/2002	35h	1	1
		23/04/2004		35h	1	1	
		10/11/2010		35h	1	1	
		25/03/2011		35h	1	1	
		17/09/2015		35h	1	1	
		12/07/2023		32h30	1	1	
		03/10/2018		17h	1	0	
		17/07/2014		24h	1	1	
15/07/2021	17h30	1	1				
<b>Total agents filière technique</b>					<b>23,46</b>	<b>25</b>	<b>18</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>59,17</b>	<b>65</b>	<b>49</b>

Postes saisonniers / ATA / remplacements :  
 - DCM de principe n° 2011-42 du 25/03/2011



Chargé de projet renouvellement signalétique :  
 - poste de 35h – DCM du 12/07/2023

Contrats d'apprentissages :  
 - DCM du 6/07/2022 (1 au Pôle Enfance – 1 aux Espaces Verts)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

MISSILLAC, le 11 avril 2024

Le Maire	La secrétaire de séance
Mogan Jean-Louis	Borne Caroline
	

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **12 AVR. 2024** .....